

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Programme de réhabilitation de 8 appartements et travaux de construction de 8 logements, 18 et 20, rue de la Madeleine - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 5 420 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 20 juin 1983**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 20 juin 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 5 420 000 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté en deux tranches à hauteur de 5 413 329 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer un programme de réhabilitation de 8 logements et les travaux de construction de 8 logements, 18 et 20, rue de la Madeleine

Par un récent courrier, M. le Président de l'Office Municipal d'HLM nous informe qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ces deux prêts pour un montant résiduel respectif de 2 595 117,05 F et 2 725 554,51 F pour la durée résiduelle de 28 ans, au taux d'intérêt variable de 6,80 % avec progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 20 juin 1983.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.